



V1 01.02.2024

Information du public sur la procédure à suivre en cas de découverte de matières radioactives

Des matières radioactives sont utilisées dans les domaines de la médecine, de l'industrie et de la recherche. Leur utilisation est réglementée de manière exhaustive. Il peut toutefois arriver que des objets et matières issus d'activités antérieures et contenant des substances radioactives soient découverts. Décrits comme des héritages radiologiques (p. ex., des montres contenant du radium, des détecteurs de fumée à ionisation, des tubes électroniques, etc.), ces objets sont parfois marqués du signe du trèfle radiologique, mais pas toujours.

En outre, on fabrique encore aujourd'hui des produits prétendument « bons pour la santé » qui peuvent contenir des matières radioactives naturelles (NORM), tels que les « bijoux ioniques » et d'autres objets contenant des « ions négatifs ».

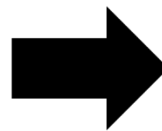
Si vous découvrez de telles matières, veuillez en informer l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ou la police.

Que faire en présence de matières radioactives ?



Ne pas toucher
Limiter l'accès
Garder ses distances

Attendre d'autres instructions
des autorités



Informez l'OFSP
+41 58 462 21 11
str@bag.admin.ch
ou 117

Cas les plus fréquents

- **Découverte** de matières radioactives
 - après une mesure de la radioactivité effectuée dans une entreprise de valorisation des déchets (p. ex. usine d'incinération des ordures ménagères ou recyclage de métaux usagés) ;
 - par un particulier (par exemple sur la base du marquage de l'objet ou d'une mesure).
- Suspicion de **possession et/ou de commerce illégaux**
 - Commerce sur Internet, par exemple annonces sur diverses plateformes (Ricardo, Tutti, eBay, etc.) ou vente lors d'événements publics (p. ex. bourses aux cadeaux, bourses aux montres ou marchés aux puces)

Informations de l'OFSP sur les héritages radiologiques et les matières radioactives naturelles

- [Directive de l'OFSP « Héritages radiologiques et autres matières radioactives dans les biens-fonds »](#)
- [Fiche d'information de l'OFSP « Manipulation de montres et de composants d'horlogerie contenant du radium »](#)
- [Directive de l'OFSP « Minéraux radioactifs »](#)
- Page web de l'OFSP sur le plan d'action radium 2015-2023 :
www.bag.admin.ch/heritages-radium
- Page web de l'OFSP sur les matières radioactives dans les bijoux :
www.bag.admin.ch/objets-bijoux-radioactifs